



Paris, le 26 janvier 2026

Eolien en mer : L'ambition européenne face aux hésitations françaises

Lors du North Sea Summit III à Hambourg ce jour, les chefs d'Etat et de gouvernement d'Europe du Nord ont réaffirmé le rôle stratégique de l'éolien en mer dans un contexte géopolitique critique pour l'économie, la sécurité et la souveraineté de l'Europe. Ils ont, ainsi que leurs ministres de l'Energie, rappelé l'objectif commun de développer 300 GW d'éolien en mer d'ici 2050 dont 100 GW de projets transfrontaliers, de même que la nécessité d'une action coordonnée entre les Etats et les acteurs industriels pour préserver une filière sujette à une concurrence extra-européenne croissante. Cet engagement européen doit désormais se concrétiser au plus vite sur le plan national à travers le lancement des appels d'offres 9 et 10, attendus par la filière depuis de longs mois.

Le Syndicat des énergies renouvelables (SER) salue ces engagements majeurs à un moment où le contexte international rappelle chaque jour que l'Europe doit réaffirmer sa volonté d'être plus souveraine sur le plan énergétique. La mise en place d'un *Offshore Financing Framework* permettra de réduire les risques liés aux investissements, de mobiliser des capitaux privés, de stabiliser les chaînes d'approvisionnement et de garantir un rythme régulier d'appels d'offres en simplifiant les procédures d'autorisation.

En France, la filière est suspendue à plusieurs décisions stratégiques : alors que le dialogue concurrentiel de l'appel d'offres n°9 a débuté en juillet 2024, le gouvernement n'a toujours pas engagé, un an et demi plus tard, la phase permettant de réellement recueillir les offres des candidats. Quant à l'appel d'offres n°10, le gouvernement avait annoncé sa volonté de le lancer dès septembre 2023.

La filière appelle donc le gouvernement à publier sans délai la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie et les cahiers des charges du neuvième (AO9) et du dixième appel d'offres (AO10).

« La France, conjointement avec ses voisins européens, réaffirme ce jour avec force que l'éolien en mer constitue un pilier essentiel de la sécurité et la souveraineté de l'Europe. Elle se doit désormais de concrétiser cet objectif commun en publiant sans délai la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie et les Appels d'offres 9 et 10 au risque sinon de condamner une chaîne industrielle pourtant majoritairement locale. »

Jules Nyssen, président du SER.

Contacts presse :

Marie-Camille BOURGUET - 06 79 93 54 00
Cynthia KARI - 07 87 14 71 26
service_presse_ser@enr.fr

Le **Syndicat des énergies renouvelables (SER)** regroupe près de 500 adhérents, représentant un secteur générant plus de 150 000 emplois. L'organisation professionnelle rassemble les industriels de l'ensemble des filières énergies renouvelables : bois-énergie, biocarburants, éolien, énergies marines, gaz renouvelables, géothermie et pompes à chaleur, hydroélectricité, solaire et valorisation énergétique des déchets. Le **SER** a pour mission de défendre les droits et les intérêts de ses membres et de resserrer les liens qui les unissent, notamment pour développer la filière industrielle des énergies renouvelables en France et promouvoir la création d'emplois et de valeur ajoutée sur le territoire national.